



Accompagnement de formation collective vers la certification ISO 20121

Cahier des charges

Paris, le 14 Avril 2021

Contact :

Laetitia de Sampaio, Chargée rencontres adhérents & animation réseaux (l.desampaio@unimev.fr)

Louis Stelian, Responsable développement durable (l.stelian@unimev.fr)

1. Les organismes demandeurs

UNIMEV

Avec plus de 400 entreprises-membres, UNIMEV est l'Union française des métiers de l'Événement. De la conception à la production en passant par l'hospitalité événementielle, elle rassemble toutes les spécialités de la filière – soit 90% du marché en France, et compte plusieurs champions internationaux.

En étroite collaboration avec les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur et ses associations partenaires, elle s'engage dans l'attractivité et la réinvention de ses métiers autour de l'innovation, de l'expérientiel et du durable

PCE EVENTS

PCE, bureau des congrès régional, est un réseau fédérant les professionnels de la filière événementielle en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2008. D'Avignon à Menton, PCE compte plus de 220 membres : centres des congrès, lieux événementiels, hôtels, agences réceptives, prestataires d'activité, traiteurs, transporteurs et prestataires techniques. Avec le soutien de la Région Sud, PCE mène des actions collectives et mutualisées pour gagner des parts de marché, attirer des événements professionnels, créer et maintenir l'emploi dans la région. Dans le cadre de 4EVENT, des services sont proposés aux adhérents pour permettre à la filière événementielle en région d'améliorer ses performances et de continuer à innover grâce à un centre de formation (initiale et continue), un incubateur événementiel, des services d'accompagnement des entreprises de l'événementiel et du tourisme d'affaires (conseils, études prospectives et networking), et une chaire internationale de recherche en management des risques spécifique au tourisme et à l'événementiel.

2. Le dispositif de formation groupée ISO 20121

2.1. Les programmes

En avril 2021, les associations UNIMEV et PCE par l'intermédiaire de 4EVENT ont lancé un dispositif de formation groupée vers la certification ISO 20121.

Ce dispositif permet à 7 à 12 entreprises de bénéficier d'un programme de formation-accompagnement :

- Appropriation et implémentation du système de management responsable ISO 20121 ;
- Préparation à l'audit de certification ISO 20121 ;
- De juillet à décembre 2021.

UNIMEV est l'organisme de formation.

Souhaite mandater un cabinet d'expertise et d'accompagnement RSE pour former les entreprises participantes

2.2. Les entreprises formées

Liste des structures, typologies & tailles :

La formation est ouverte aux structures suivantes :

- Palais des congrès, lieux événementiels et parcs d'expositions.
- Hébergements : les hôtels, résidences de tourisme ou villages de vacances
- Les Organismes Professionnels de Congrès (PCO), Agences réceptives et organisateurs de salons professionnels.
- Prestataires d'activités et/ou sociétés de services spécialisées dans le tourisme d'affaires.
- Organismes œuvrant pour le développement économique et touristique et pour la promotion régionale et gestionnaires d'infrastructures ayant un lien avec le tourisme d'affaires.

- Les associations.

Les structures devront remplir les conditions suivantes

- Avoir la domiciliation du siège administratif ou une représentation commerciale en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Justifier du code APE/NAF et/ou de la licence correspondant à l'exercice de son activité. Pouvoir certifier de la réalisation d'activités dans le tourisme d'affaires sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur en présentant des références.
- Avoir au minimum 15 salariés

Ces 7 à 12 entreprises, essentiellement des TPE/PME, souhaitent accéder à la certification ISO 20121 pour la première fois.

Attention : les natures et périmètres d'activité susceptibles d'entrer dans le champ de la certification peuvent varier d'une entreprise à l'autre.

3. L'appel d'offres d'accompagnement vers la certification à la norme ISO 20121

3.1. Attendus

Le cabinet d'expertise et d'accompagnement RSE est invité à proposer une offre d'accompagnement vers la certification à la norme ISO20121 :

- qui réponde aux besoins d'UNIMEV et PCE / 4EVENT,
- qui comprend une partie collective & individuelle,
- qui propose des tarifs préférentiels par rapport aux tarifications habituelles du marché,
- qui réponde aux critères d'éligibilité du FNE formation 2021 (70€ Brut/h),
- qui valorise les entreprises en cours de certification à travers ce processus mutualisé,
- qui réponde aux modalités de travail en distanciel.

3.2. Périmètres

Le cabinet d'expertise et d'accompagnement RSE est invité à détailler son offre de services d'accompagnement, notamment en termes de :

- D'architecture du programme de formation ;
 - o Tronc commun aux entreprises ;
 - o Modules supplémentaires.
- Format et méthodologie proposés ;
- Outils de communication utilisés (logiciels...)
- Références.

3.3. Postes à chiffrer

- Prix détaillé par entreprise accompagnée que ce soit :
 - o Pour le tronc commun ;
 - o Pour les modules supplémentaires.
- Eventuels frais annexes au processus de formation, par entreprise accompagnée.

3.4. Calendrier

- Mai 2021 : lancement de l'appel d'offres
- Du 30 Avril au 17 Mai 2021 : questions-réponses
 - o Les questions sont à adresser par e-mail à l'attention de Louis Stelian (l.stelian@unimev.fr) & Laétitia de Sampaio (l.desampaio@unimev.fr)
 - o Les réponses sont transmises, dans la mesure du possible, dans un délai de 4 jours ouvrés suivant réception des questions.
- Mardi 18 mai 2021 à 12h00 : date limite de réception des offres par UNIMEV à adresser par e-mail à l'attention de Louis Stelian (l.stelian@unimev.fr) & Laétitia de Sampaio (l.desampaio@unimev.fr), accusé de réception par retour d'e-mail faisant foi.
- Du 18 au 28 mai 2021 :
 - o Revue des réponses et notation du dispositif selon les critères détaillés ci-après.
 - o Possibilité de demander des précisions auprès des répondants.
- Entre le 28 mai et le 4 juin 2021 : annonce de l'organisme sélectionné

3.5. Critères d'évaluation des offres

- Coût total du prix d'accompagnement des entreprises / 40%
- Originalité de l'offre d'accompagnement / 20%
- Qualité et réputation des profils d'accompagnateurs / 20%
- Taille et capacité d'accompagnement de la structure / 15%
- Plan d'accompagnement et détails des offres / 5%